

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021 A 18 HEURES

DATE DE CONVOCATION : 06/04/2021.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE
Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, M. Marc BOULOUX, M. Christophe COTTIN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF

Présenté par Madame Valérie AUTIER, sous la présidence de Monsieur Daniel CAPY, doyen d'âge, il apparaît un excédent de 311 683.37 € en section de fonctionnement et un déficit de 217 083.36 € en section d'investissement. Il est voté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION

Après vérification du compte de gestion par la Trésorerie, le percepteur demande qu'une nouvelle imputation soit inscrite sur le budget primitif correspondant au dû à la commune de plus de 2 ans.

La demande du percepteur et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

3. AFFECTATION RESULTAT

- En section de fonctionnement compte R002 : 1 045 445.91 €
- En section d'investissement compte D001 : 164 401.01 €
- En section d'investissement compte R1068 : 325 381.01 €

4. BUDGET PRIMITIF

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- En section de fonctionnement : 1 840 010.00 €
- En section d'investissement : 1 585 102.00 €

Le budget primitif a adopté par 11 voix et une voix contre de Monsieur ROBERT.

5. VOTE TAXE FONCIERE

Afin d'équilibrer la perte de la taxe d'habitation, la taxe du département (taux de 17.46 %) est regroupée avec la taxe foncière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux d'imposition de l'année précédente, sans aucune augmentation des taxes foncières à savoir :

- * Foncier bâti..... 31,14 % (soit 13,68 % commune + 17,46 % département)
- * Foncier non bâti..... 52,40 %

6. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Marc ROBERT et Monsieur Daniel CAPY demandent des explications à Madame Valérie VIGIER et aux adjoints concernant l'utilisation du matériel de la commune et de la mise à disposition du personnel communal.

Monsieur Jean-Marc ROBERT et Monsieur Daniel CAPY reprochent à Monsieur Eric CHOLLET-GABARD et Monsieur Robert BOURSEAU d'avoir utilisé les services du personnel communal chez un particulier.

Mrs CHOLLET-GABARD et BOURSEAU réfutent cette accusation et expliquent que le travail consistait à nettoyer une partie de haie effectivement le long d'une propriété privée.

Monsieur ROBERT et Monsieur CAPY estiment qu'il s'agit de l'utilisation de biens publics à des fins personnelles.

Une partie des conseillers ne comprennent pas ces éclats et considère que l'entraide et l'échange fait aussi parti du fonctionnement de la commune.

Madame Isabelle GENSOU précise que Madame le Maire n'a pas été informée des consignes données à l'employé municipal.

Madame le Maire met fin à ce conflit, et distribue une nouvelle fois « La Charte de l'élu local » afin que tous les conseillers veillent à l'intérêt de la commune.

7. DEVIS PORTE D'ENTREE GARDERIE

Trois devis sont présentés pour le remplacement de la fenêtre par une porte d'entrée à la garderie périscolaire.

MONDIAL MENUISERIE : fermeture à 5 points : 4 062.50 € TTC

BATIPOSE AQUITAINE : fermeture à 3 points : 4 288.00 € TTC

BERTIN : fermeture à 3 points : 3 783.65 € T.T.C (délai 6 semaines)

Le devis de MONDIAL MENUISERIE est accepté à l'unanimité.

8. DEVIS CHARGEUR

Des devis ont été établis pour le chargeur du tracteur.

CHAMBON : 13 500.00 € H.T.

AGRI-PARTNER : 13 500.00 € H.T.

Le devis de CHAMBON est accepté pour la qualité du matériel.

9. DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente les devis d'éclairages publics pour les deux abris bus des lieux dit « Jean-Roux » et « Lavergne ».

Les devis de l'installation sur poteaux existant sont de 535.00 € chacun.

L'éclairage avec la fourniture de poteau coûte pour le lieu-dit « Lavergne » : 1 850.00 € T.T.C.

L'éclairage avec système solaire coûtent 3 845.00 € T.T.C.

Les devis avec installation sur poteau existant sont acceptés et celui avec un nouveau poteau à « Lavergne » également.

Madame GROMENIL informe qu'elle a constaté que le bus scolaire dépose les enfants sans respecter les arrêts prévus (notamment l'arrêt de SIDI BRAHIM).

Un enfant a été déposé au bord de la route et il aurait pu se faire renverser. Cette information sera remontée à la Société de Transport.

10. SUBVENTION PERI'TCHOUN

L'assemblée valide la subvention de 160 € pour l'année 2021. Un complément de 140.00 € est accordé cette année car cette association participe activement dans la commune (marché de Noël, vente de sapins, etc...).

L'association a remis à l'école de PERISSAC, la somme de 1 100.00 €, produits de différentes ventes.

11. LOTISSEMENT LES PRES JEAN ROUX

Les habitants du lotissement « Les Prés de Jean Roux » souhaitent que la commune prenne en charge la voirie et l'éclairage public.

Afin d'étudier cette reprise, un cahier des charges devra être établi. La commune n'a aucune obligation de reprendre ce lotissement (CAA Paris, 1er février 2007, association syndicale du front de Seine, n° 03PA00165).

Madame MALAPEYRE doit se renseigner auprès du cadastre afin de savoir à qui appartient les bords de route du lotissement Jean Roux Sud.

12. ADHESION CAUE

La commission d'urbanisme a consulté le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement afin d'aider et promouvoir la qualité de vie, l'urbanisme et l'environnement de la commune. Une adhésion de 200.00 € est demandée. Cette adhésion est acceptée.

13. TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI

Madame le Maire explique que le Communauté de Communes du Fronsadais souhaite rassembler l'ensemble des PLU en PLU Intercommunal. Les services d'urbanisme du Communauté de Communes du Fronsadais étudieront les dossiers puis les décisions. Le Conseil Municipal refuse ce transfert.

14. FERMETURE D'UNE CLASSE A PERISSAC

L'Académie a informé la fermeture d'une classe à PERISSAC. Monsieur LACROIX explique que le Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique n'a pas été consulté dans cette décision. Le SIRP regroupe 11 classes et 260 élèves répartis entre PERISSAC et SAINT CIERS D'ABZAC. Actuellement, l'école de PERISSAC a 90 élèves (maternelle et CP).

Une révision sera étudiée fin juin en fonction des inscriptions. Une réunion sera organisée avec le SIRP afin de trouver une solution.

15. QUESTIONS DIVERSES

- Marché du jeudi matin : L'horticulteur attire du monde. Cependant, il est difficile de drainer une population qui travaille, mais aussi de fidéliser les marchands. Il pourrait être étudié d'organiser le marché en nocturne pendant l'été pour essayer de fidéliser les marchands.
- Installation d'un tableau électrique : Un tableau électrique sera installé le long du mur du cimetière (coût 1 500.00 €).
- Suppression des cyprès derrière les toilettes publiques : Monsieur CHOLLET-GABARD souhaite enlever les cyprès le long du mur du cimetière qui sont trop hauts.

Suivi des dossiers en cours : Madame GENSOU souligne le peu d'investissement de certains conseillers quant au suivi des dossiers en cours : la dernière gazette a été partagée à l'ensemble des conseillers par mail par Monsieur LACROIX, pour avis avant diffusion aux habitants. Aucun retour, aucun avis ...

Les devis pour le City Stade ont aussi été transmis par mail pour avis... Si peu de retour

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER